



CONGREGATIO DE CULTU DIVINO
ET DISCIPLINA SACRAMENTORUM

Prot. N. 153/20

DÉCRET
En temps de Covid-19

Dans la période difficile que nous vivons à cause de la pandémie de Covid-19, compte tenu du cas d'empêchement de célébrer communautairement la liturgie dans l'église, comme les Évêques l'ont indiqué pour les territoires placés sous leur juridiction, des demandes concernant les prochaines festivités Pascales sont parvenues à cette Congrégation. Des indications générales et quelques suggestions sont offertes aux Évêques à ce sujet.

1 – A propos de la date de Pâques. Cœur de l'année liturgique, Pâques n'est pas une fête comme les autres: célébrée sur trois jours - le Triduum pascal - précédée du Carême et couronnée par la Pentecôte, elle ne peut être transférée.

2 – La Messe chrismale. En tenant compte de chaque cas concret dans les différents pays, l'Évêque a la faculté de la reporter à une date ultérieure.

3 – Indications pour le Triduum pascal.

Lorsque l'autorité civile et ecclésiastique a établi des restrictions, on observe ce qui suit pour le Triduum pascal.

Les Évêques donneront des indications, en accord avec la Conférence épiscopale, afin que dans l'église cathédrale et dans les églises paroissiales, même sans la participation physique des fidèles, l'Évêque et les curés célèbrent les mystères liturgiques du Triduum Pascal, en informant les fidèles de l'heure du début des célébrations afin qu'ils puissent s'unir à la prière dans leurs propres maisons. Dans ce cas, les moyens de communication télématiques en direct, et non pas enregistrés, sont utiles.

La Conférence Épiscopale et les diocèses ne devraient pas manquer d'offrir des suggestions en vue d'aider la prière familiale et personnelle.

Le **Jeudi Saint**, dans les cathédrales et les églises paroissiales, dans la mesure où cela est réellement possible au jugement de ceux de qui cela dépend, les prêtres peuvent concélébrer la messe de la Cène du Seigneur; tous les prêtres ont exceptionnellement la faculté de célébrer en ce jour, dans un endroit approprié, la messe sans peuple. Le lavement des pieds, déjà facultatif, est omis. À la fin de la messe de la Cène du Seigneur, on omet la procession, et le Saint-Sacrement est conservé dans le tabernacle. Les prêtres qui n'ont pas la possibilité de célébrer la Messe prieront plutôt les vêpres (cf. *Liturgia Horarum*).

Le **Vendredi Saint**, dans les cathédrales et les églises paroissiales, dans la mesure où cela est réellement possible au jugement de ceux de qui cela dépend, l'Évêque / le curé célèbre la Passion du Seigneur. Dans la prière universelle, l'Évêque diocésain veillera à établir une intention particulière pour les malades, les défunts, et ceux qui se trouvent dans une situation de désarroi (cf. *Missale Romanum*, pag. 314 n. 13).

./.

Dimanche de Pâques. Veillée Pascale: elle n'est célébrée que dans les cathédrales et les églises paroissiales, dans la mesure où cela est réellement possible au jugement de ceux de qui cela dépend. Pour le "début de la Veillée ou Lucernaire", on omet d'allumer le feu, on allume le cierge pascal et, en omettant la procession, on procède à l'annonce de la Pâque (*Exsultet*). Puis a lieu la "Liturgie de la Parole". Pour la "Liturgie baptismale", seules les promesses baptismales sont renouvelées (cf. *Missale Romanum*, pag. 371, n. 55). Ensuite, on célèbre la «Liturgie eucharistique».

Ceux qui ne peuvent en aucun cas se joindre à la Veillée Pascale célébrée à l'église, prient l'Office des Lectures prescrit pour le Dimanche de Pâques (cf. *Liturgia Horarum*).

Pour les monastères, les séminaires et les communautés religieuses, l'Évêque diocésain décidera.

Les expressions de la piété populaire et les processions qui enrichissent les jours de la Semaine Sainte et du Triduum Pascal, au jugement de l'Évêque diocésain, peuvent être transférées à d'autres jours convenables, par ex. les 14 et 15 septembre.

De mandato Summi Pontificis pro hoc tantum anno 2020.

De la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, le 19 mars 2020, solennité de saint Joseph, Patron de l'Église universelle.

Robert Card. Sarah
Préfet

✠ Arthur Roche
Archevêque Secrétaire